



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

---

**OBJET : TARIFS DE RESTAURATION**

PERSONNEL MUNICIPAL ET ENSEIGNANTS

Mise à jour des tarifs à compter de septembre 2021

**N° 2021-71**

---

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Par délibération du 16 mai 2019, il a été fixé des tarifs de restauration pour le personnel municipal ainsi que les enseignants (et autres personnels d'éducation) des écoles publiques de Brignais.

Lesdits tarifs n'ont pas été augmentés en 2020, compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences.

Il est proposé d'actualiser la tarification appliquée à ces accueils. L'augmentation des tarifs correspond à l'évolution de l'indice Insee des prix à la consommation sur un an (référence mars 2021), soit + 1.1 %.

Type de repas	Tarifs depuis 2019	Tarifs à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2021
Agent bénéficiant de titres de restauration	5,55 €	5,60 €
Agent ne bénéficiant pas de titres de restauration	2,92 €	2,95 €
Enseignants et autres personnels d'éducation	5,55 €	5,60 €

Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 3 juin 2021.

Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 70878 du budget principal de la commune – exercice 2021.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer à ce propos.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACTUALISE les tarifs de restauration pour le personnel municipal ainsi que les enseignants (et autres personnels d'éducation) des écoles publiques de Brignais, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021, comme suit :

Type de repas	Tarifs depuis 2019	Tarifs à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2021
Agent bénéficiant de titres de restauration	5,55 €	5,60 €
Agent ne bénéficiant pas de titres de restauration	2,92 €	2,95 €
Enseignants et autres personnels d'éducation	5,55 €	5,60 €

- INDIQUE que l'augmentation des tarifs correspond à l'évolution de l'indice Insee des prix à la consommation sur un an (référence mars 2021), soit + 1.1 %
- DIT que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 70878 du budget principal de la commune – exercice 2021

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Maire**

**Serge BERARD**

